

# Rapport d'activités 2020







## Le mot de la Présidente

Le partage de la ressource en eau entre les différents usages, tout en permettant le maintien de milieux aquatiques de qualité, est une problématique nationale. Le bassin versant Brévenne-Turdine n'y échappe pas : c'est un territoire en déficit quantitatif.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine s'est structuré et renforcé au fil des années pour essayer de répondre au mieux à ce nouveau défi : gérer la ressource en eau à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, c'est entre autres en accompagnant les initiatives collectives et en maîtrisant les prélèvements individuels, que nous entendons enclencher les changements dans les comportements, pour que nos actions soient durables et efficaces.

Autre axe de nos actions : les aménagements de cours d'eau dans les centres bourgs, comme à l'Arbresle ou Tarare par exemple, ou dans des zones moins urbaines et moins visibles. Nous restaurons la qualité écologique des rivières et de leurs abords, et mettons ainsi notre territoire en valeur.

Nos comportements de citoyens, nos logiques d'aménagement des territoires, nous poussent à être plus respectueux vis-à-vis de cette nature qui nous est confiée. Nous devons continuer à évoluer, pour une meilleure gestion de l'eau sur le territoire.

Bonne lecture !

**Catherine LOTTE,**  
Présidente du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

---

**Organisation  
et fonctionnement**  
page 5

**Bilan 2020**  
page 15





# Organisation et fonctionnement

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte qui a été créé le 1er janvier 2006. Il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI).

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine. Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.



*Réunion du comité syndical*

## **Le territoire**

page 6-7

## **Les compétences**

page 8

## **L'équipe**

page 9

## **Le fonctionnement**

page 10-11

## **Les partenaires**

page 12

## **Les programmes d'action**

page 13

## Le territoire



# Organisation et fonctionnement

## Le territoire

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône, en limite avec celui de la Loire. Il s'étend sur 440 km<sup>2</sup>.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SYRIBT sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 43 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT :

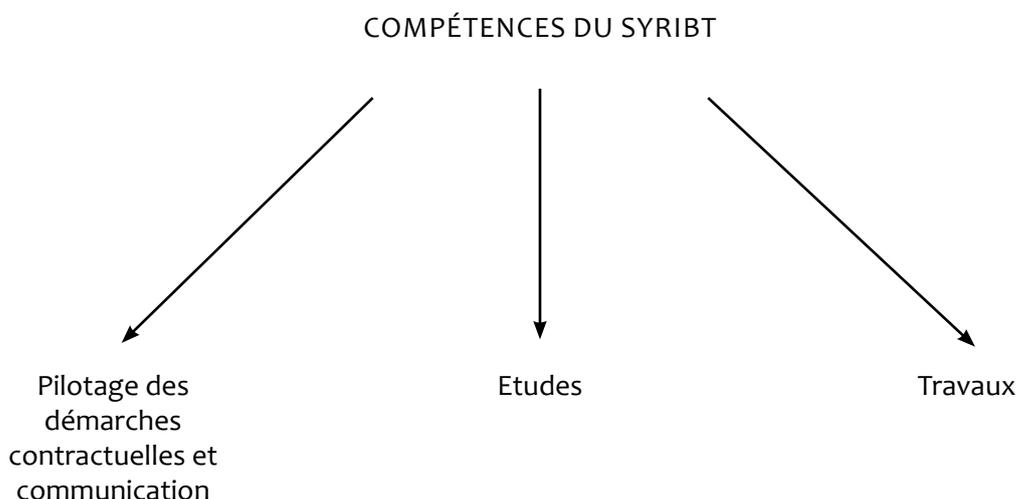
- la C.C. du **Pays de l'Arbresle**  
(adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de l'**Ouest Rhodanien**  
(adhérente pour 10 communes),
- la C.C. des **Monts du Lyonnais**  
(adhérente pour 15 communes),
- la C.C. **Beaujolais Pierres Dorées**  
(adhérente pour 2 communes).

La population des communes du bassin versant s'élève à environ 77 000 habitants. Tarare et l'Arbresle sont les 2 pôles de population du territoire.



# Les compétences

Suite à l'évolution de la réglementation, les statuts du SYRIBT ont été modifiés et font apparaître les compétences obligatoires GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la loi NOTRE, et des compétences complémentaires à la GEMAPI.



### Les compétences du SYRIBT :

- La réalisation d'études à caractère global à l'échelle du bassin versant Brévenne Turdine,
- Les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges etc...),
- Les études et les travaux visant la gestion du risque inondation,
- L'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches contractuelles d'aménagement et de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant,
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique,
- La prévision et l'alerte aux crues,
- La lutte contre les pollutions diffuses,
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

# Organisation et fonctionnement

## L'équipe

### Le Syndicat de Rivières emploie six agents :

#### **Betty CACHOT**

Directrice du SYRIBT

tel : 04 37 49 70 86 / 06 08 66 66 06

[betty.cachot@syribt.fr](mailto:betty.cachot@syribt.fr)

#### **Mickaël BARBE**

Technicien de rivière

tel : 04 37 49 70 87 / 06 21 60 18 98

[mickael.barbe@syribt.fr](mailto:mickael.barbe@syribt.fr)

#### **Grégory CHAZAL**

Technicien de rivière

tel : 04 37 49 70 92 / 07 72 28 13 65

[gregory.chazal@syribt.fr](mailto:gregory.chazal@syribt.fr)

#### **Camille GARCIA**

Chargée de mission Gestion quantitative

tel : 04 37 49 70 89

[camille.garcia@syribt.fr](mailto:camille.garcia@syribt.fr)

#### **Valérie GENERET**

Assistante de direction

tel : 04 37 49 70 85

[valerie.generet@syribt.fr](mailto:valerie.generet@syribt.fr)

#### **Marion RIBON**

Chargée de mission Gestion des inondations  
et Rejets non domestiques

tel : 04 37 49 70 88 / 07 64 61 39 90

[marion.ribon@syribt.fr](mailto:marion.ribon@syribt.fr)



# Organisation et fonctionnement

## Le fonctionnement exécutif

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SYRIBT, il a été décidé de donner un poids égal aux trois communautés de communes principales du bassin versant : le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SYRIBT.

### Le Bureau

Il reçoit des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses décisions.

Il prend des décisions relatives :

- aux marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 et 150 000 €HT,
- aux demandes de subventions de moins de 15 000€,
- aux acquisitions foncières de moins de 15 000€.

Les 7 membres du Bureau sont issus du Comité Syndical :

**Catherine LOTTE,**

Présidente du SYRIBT, Maire de Brussieu

**Bertrand GONIN,**

Vice-président du SYRIBT chargé de la gestion des inondations, Maire d'Eveux

**Gilles DUBESSY,**

Vice-président chargé de la restauration des milieux aquatiques, Maire de Saint-Forgeux

**Guy JOYET,**

Vice-président en charge de la gestion quantitative, Maire de St-Romain-de-Popey

**Christian GALLET,**

Maire de Lozanne

**Didier BLANCHARD,**

Maire de Grézieu le Marché

**Jean-Louis MAHUET,**

Conseiller municipal à la mairie de l'Arbresle

### Le Président

Il peut recevoir des délégations du Comité Syndical, et peut déléguer des pouvoirs aux Vice-présidents.

Il peut prendre des décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 €HT et à la passation des contrats d'assurance.

### Le Comité Syndical

Le Comité Syndical peut créer des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires et suppléants du Comité Syndical. La présidence de ces commissions est assurée par les Vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 19 délégués :

- 6 délégués de la CC du Pays de l'Arbresle
- 6 délégués de la CA de l'Ouest Rhodanien
- 6 délégués de la CC des Monts du Lyonnais
- 1 délégué de la CC Beaujolais Pierres Dorées

# Organisation et fonctionnement

## Le fonctionnement financier

Les ressources du SYRIBT viennent de la participation des 4 structures adhérentes ainsi que de subventions.

### Les participations des structures

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de deux critères :

- d'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- d'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	Pourcentage de participation
CC Pays de l'Arbresle	47,82 %
CA Ouest Rhodanien	30,40 %
CC Monts du Lyonnais	21,05 %
CC Beaujolais Pierres Dorées	0,73 %

### Les subventions

La plupart des actions engagées par le SYRIBT bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SYRIBT sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Européen de développement régional (FEDER), l'Etat, et la Fédération de Pêche. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis.



## Les partenaires



La mise en place d'une **gestion solidaire et concertée de l'eau** sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SYRIBT.

### Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;  
Le Département du Rhône ;  
La Direction Départementale des Territoires ;  
L'Office Français de la Biodiversité ;  
Etc.

### Les partenaires locaux :

Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;  
Des syndicats agricoles ;  
Les syndicats intercommunaux d'eau ;  
Etc.

### Les partenaires techniques :

La Chambre d'Agriculture du Rhône ;  
La Fédération Départementale de Pêche ;  
La Chambre de Commerce et d'Industrie ;  
Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;  
Etc.

Le SYRIBT constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, **un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.**

# Les programmes d'action

## Le Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine est porteur du contrat de bassin Brévenne Turdine, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit d'un outil de gestion durable de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un programme d'actions, concerté avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, répond aux enjeux territoriaux, dans le respect de la réglementation.

Ce contrat comporte notamment des actions de restauration écologique des cours d'eau dont le Syribt est maître d'ouvrage, complétées par quelques opérations d'intérêt piscicole portées par la Fédération de pêche du Rhône, et un volet «assainissement» porté par les EPCI.

Le nouveau contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 a été approuvé par l'Agence de l'Eau en date du 12 mars 2020.

## Le PGRE Brévenne Turdine

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est un outil pour la préservation de l'équilibre quantitatif entre les prélèvements et la ressource en eau. Il vise à garantir la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques en permanence, et à satisfaire les besoins humains en eau, tous usages confondus, au minimum 8 années sur 10.

Il s'appuie sur un diagnostic préalable appelé Etude des Volumes Prélevables. Sur cette base, un programme d'action d'économie et de substitution de la ressource en eau est défini. Ce programme fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'élaboration du PGRE Brévenne-Turdine est en cours sur la période 2020-2021.

## Le PAPI 2 Brévenne Turdine

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre. Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

Le second PAPI Brévenne-Turdine a été officiellement labellisé par le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée Corse le 13 mars 2018. Il court jusqu'à fin 2023.

Le programme s'articule autour de 6 grands axes d'actions, visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme, parmi lesquels :

- Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Ralentissement des écoulements.





*La Turdine dans la traversée de la ZA de Tarare Ouest, après les travaux*



# Bilan 2020



## Les actions

**Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau**

page 16

**Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques**

page 17

**Mieux gérer les inondations**

page 18

**Reconquérir une bonne qualité des eaux**

page 19

## Les réunions

page 20-21

## Les marchés

page 22

## Le bilan financier

page 23

# Les actions

## Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau

### L'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Depuis 2018, le Syribt est porteur d'une animation territoriale sur la gestion des retenues collinaires. L'objectif est double :

- Réduire les impacts sur l'hydrologie estivale des ouvrages non-conformes, souvent construits en travers de cours d'eau, en visant leur mise aux normes,
- Accompagner la profession agricole dans des projets structurants et des évolutions de pratiques pour répondre aux besoins économiques en eau tout en préservant les ressources disponibles.

Les ébauches d'une politique de gestion quantitative ont donc été progressivement dessinées par l'entrée agricole, puis étendues aux autres usages de l'eau, industriels et domestiques. Le Syribt a donc décidé de se doter d'un nouvel outil contractuel appelé plan de gestion de la ressource en eau ou PGRE afin de formaliser les orientations et les actions de cette politique.

L'élaboration d'un PGRE est cadrée par le Comité du bassin Rhône Méditerranée et soutenue financièrement par l'Agence de l'eau. La première étape consiste en la réalisation d'une Etude des Volumes Prélevables (EVP). Cette étude recense les prélèvements actuels, la quantité de ressource en eau disponible, ainsi que les débits minimums nécessaires au bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Une partie de ce diagnostic est réalisée en interne. Une campagne de jaugeage des débits estivaux a été réalisée à l'été 2020, ainsi que la caractérisation des habitats aquatiques à l'occasion d'un stage de 3 mois. La phase de diagnostic doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2021.

Dans l'optique de poursuivre l'accompagnement de projets de territoires pour la gestion de l'eau, le Syribt s'est rapproché de ses collectivités adhérentes compétentes pour le développement agricole local. Les bases d'une instance dédiée à l'optimisation et à la facilitation des projets d'irrigation ont été posées.



# Les actions

## Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

### La restauration de la Turdine dans la ZA de Tarare Ouest

Ce chantier s'appuie sur un projet de reconversion d'une friche industrielle porté par la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR). Le site de la zone d'activité est situé à l'ouest de Tarare, au bord de la Turdine. Le SYRIBT a procédé au démantèlement de 4 seuils en travers du cours d'eau et au remodelage du tronçon de rivière sur un linéaire de 800 mètres. Le cours d'eau a retrouvé sa pente naturelle. La continuité écologique a été rétablie pour l'ensemble des espèces aquatiques.

Les décombres des anciens bâtiments industriels ont été évacués afin de restaurer des profils de berge en pente douce. La présence de matériaux pollués en berge a constitué un enjeu conséquent pour ce chantier. La végétalisation des berges a été mise en œuvre aux moyens d'espèces arbustives et arborescentes adaptées aux milieux aquatiques. Un cheminement piétonnier a été aménagé en rive gauche de la rivière. Cet aménagement s'intègre dans un projet plus large de liaison entre Tarare et le barrage de Joux porté par la COR.



Ce chantier a été réalisé avec le soutien financier de :



### Les travaux de restauration de la ripisylve sur la Brèvenne

Près de 2 km de ripisylve ont été replantés en bordure de la Brèvenne et de l'Orjolle, sur les communes de Souzy et d'Aveize. Afin de prévenir les dégâts occasionnés par l'abreuvement des bovins dans le lit du cours d'eau, le SYRIBT a mis en défens la berge par la pose de clôtures. Des bacs d'abreuvement gravitaires ont été installés en remplacement. Sur la commune de Souzy, il s'agissait principalement d'un élargissement de la bande boisée pour atteindre un minimum de 5 mètres. La berge de la Turdine au niveau du parking Sainclair de l'Arbresle a également été replantée afin de faire concurrence à la renouée asiatique.

## Les actions

### Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau



#### Le chantier du barrage écrêteur de crues de L'Arbresle-Savigny

L'année 2020 a vu s'ouvrir le chantier de construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur les communes de L'Arbresle et Savigny. Le contexte sanitaire et le confinement du mois de mars ont notablement perturbé le calendrier des travaux. Fin 2020 toutefois, la Turdine, déviée le temps du chantier, a retrouvé son lit et emprunte à présent le pertuis (ouvrage calibré pour laisser passer une certaine quantité d'eau et agir comme un entonnoir en cas de crue).

Il s'agit du second ouvrage de ce type sur la Turdine : le premier s'est achevé en 2017 sur la commune de Saint-Romain-de-Popey.

L'ensemble de ces deux retenues permettra de stocker environ 900 000 m<sup>3</sup> d'eau et ainsi de diminuer la fréquence des débordements dans le centre-ville de L'Arbresle. Les crues inférieures à la crue trentennale (crue qui a une probabilité sur 30 de se produire chaque année) seront stockées à l'amont de l'ouvrage.

Autre bénéfice majeur : un retard de l'arrivée du pic de crue sur L'Arbresle de 5 à 7h. Ce temps supplémentaire permettra d'améliorer la gestion de crise et de mieux s'organiser : évacuation des biens ou personnes « inondables », mise en place des hébergements d'urgence, mise en place de coupures de routes, etc.



# Les actions

## Reconquérir une bonne qualité des eaux de surface, prévenir et réduire les pollutions diffuses

### La gestion des pollutions d'origine industrielle et artisanale

Depuis 2017, une mission d'accompagnement des entreprises sur la gestion de leurs rejets (eaux usées, déchets de process, etc.) a été engagée par les collectivités en charge de l'assainissement (communautés de communes). Le recrutement de Mathieu RONZE sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle a été le point de départ de la démarche.

En 2020, dans le cadre d'une **opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées** financée par les agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, deux nouvelles techniciennes ont été recrutées : Angélique JUTHIER à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et Gaëlle BADOIL à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR). Cette opération collective a été intégrée au Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 et est pilotée par le SYRIBT.

Cette opération collective permet aux entreprises de bénéficier d'aides financières pour améliorer leurs rejets.



**Mathieu RONZE**

CC du pays de l'Arbresle



**Gaëlle BADOIL**

CA de l'Ouest Rhodanien



**Angélique JUTHIER**

CC des Monts du Lyonnais





# Les réunions

## Comité syndical

### Comité du 20 janvier 2020

- Débat d'orientation budgétaire – année 2020
- Approbation du contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020-2022
- Création d'un poste de chargée de mission « Gestion quantitative de la ressource en eau »

### Comité du 17 février 2020

- Approbation du Compte Administratif 2019
- Approbation du Compte de Gestion 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote du Budget Primitif 2020
- Contractualisation d'un emprunt à échéance choisie (PEC)
- Délégation de signature électronique pour la comptabilité durant la période transitoire d'installation du nouvel exécutif
- Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel
- Lancement du marché de travaux de « Restauration hydromorphologique de la Turdine dans la traversée de la ZA de Tarare Ouest »
- Lancement du marché de travaux « Effacement de deux seuils sur la Turdine sur les communes de Joux et Saint-Marcel-l'Éclairé »

### Comité du 7 septembre 2020

- Election du président, des vice-présidents et autres membres du Bureau

### Comité du 12 octobre 2020

- Délégations Du Comité Syndical à la Présidente
- Délégations Du Comité Syndical au Bureau
- Création de la Commission d'Appels d'Offres

- Adhésion au contrat d'Assurance Groupe « risques statutaires » porté par le centre de gestion du Rhône
- Fixation des indemnités du Président et des vice-présidents

### Comité du 23 novembre 2020

- Adoption du règlement intérieur du SYRIBT
- Mise en place du RIFSEEP
- Signature d'une convention pour un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) pour la maintenance informatique et l'infogérance
- Décision Modificative n°01-2020 au budget primitif 2020 relative au paiement des intérêts d'emprunt
- Rétrocession de la passerelle piétonne du Calois sur la Brévenne à la Commune de Sain-Bel
- Lancement de l'Accord-Cadre pour prestation d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle pour l'exécution des travaux de gestion de la ripisylve et des berges sur le bassin versant Brévenne-Turdine

## Bureau

### Bureau du 9 mars 2020

- Versement d'une subvention à l'Association des Œuvres Communautaires
- Demandes de subvention pour :
  - Les actions 2020 de communication et éducation à l'environnement
  - Les investissements liés au poste de technicien
  - Les actions 2020 d'entretien de la ripisylve

### Bureau du 13 juin 2020

- Demande d'aide financière pour l'action n°21 du contrat de bassin 2020-2022 « étude de définition des Débits Minimum Biologiques, des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) et répartition des volumes entre usages »

### Bureau du 21 décembre 2020

- Demande de subvention pour les postes techniques pour l'année 2021





# Les marchés

N°du mar- ché	Mode de passa- tion	Intitulé	Prestataire(s)	Montant du marché HT
2020- SYRIBT-01	MAPA	Travaux de restauration hydromorphologique de la Turdine dans la traversée de la zone d'activité de Tarare ouest	Etablissement La Forezienne	948 500 €
2020- SYRIBT-02	AC	Travaux de gestion de la ripisylve et des berges	Les Brigades Nature	Montant maximum de l'accord-cadre 250 000 €

MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée

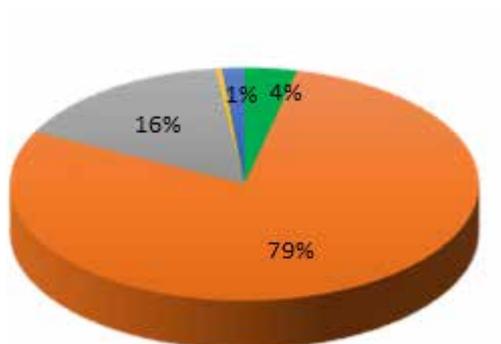
AOO : Appel d'Offres Ouvert

BCC : Marchés à Bons de Commande

AC : Accord Cadre

# Le bilan financier

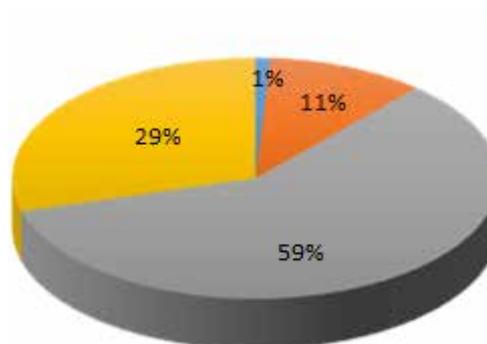
## Dépenses de fonctionnement 2020



- opération ordre de transfert entre section
- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges exceptionnelles et financières
- autres charges de gestion courante

**Montant total : 1 876 135 €**

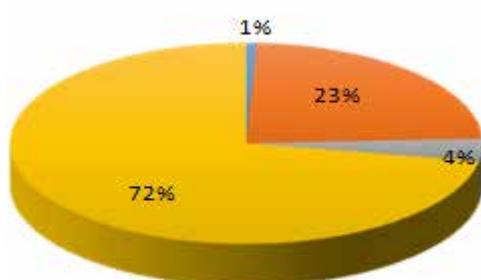
## Recettes de fonctionnement 2020



- produits exceptionnels et d'ordre
- subventions et remb. sur salaires
- subventions sur actions
- participations structures adhérentes

**Montant total : 1 755 965 €**

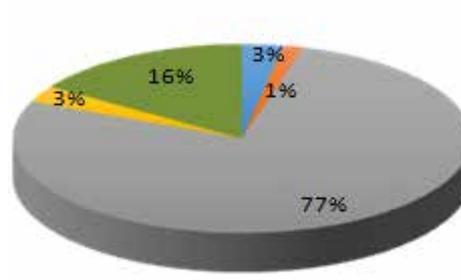
## Dépenses d'investissement 2020



- opération ordre de transfert entre section
- prêt
- compte de tiers travaux
- immobilisation en cours (travaux)

**Montant total : 2 440 300 €**

## Recettes d'investissement 2020



- opération ordre sections
- dotations fonds divers, réserves (fctva)
- subventions actions contrat rivière
- emprunt
- révision et avances sur travaux

**Montant total : 2 332 680 €**



**Syndicat de Rivières  
Brévenne-Turdine**

117, rue Passemard  
69210 L'Arbresle

Tél. : 04 37 49 70 85  
Site internet : [www.syribt.fr](http://www.syribt.fr)

